



RESTAURANT SCOLAIRE

(Tarification adoptée par Délibération du Conseil municipal en date du 19 mai 2011)
Les tarifs du restaurant scolaire sont réétudiés chaque année à la même période et sont calculés en fonction du quotient familial

QF	TARIFS
QF1 moins de 549	1.30 €
QF2 de 550 à 699	3.00 €
QF3 de 700 à 1000	3.30 €
QF4 supérieur à 1 000	3.30 €
Crèche	1.90 €



Facturation

Chaque mois une facture est émise par le service comptabilité de la Mairie et **payable au Trésor Public de Saint-Georges les Baillargeaux** dans les 15 jours à compter de sa réception. **Nous vous rappelons que le non-règlement de la cantine pourrait à terme nous conduire à refuser l'accès de celle-ci à votre enfant.**

NB : si changement de situation professionnelle en cours d'année le signaler à la mairie.

MOYENS DE PAIEMENT

Chèque ; à réception de la facture mettre à l'ordre du Trésor Public

Informations

Chaque jour l'équipe de cuisine prépare environ 300 repas pour les deux écoles et la crèche. Toutes les préparations sont réalisées sur place et les menus sont élaborés en tenant compte des apports nutritionnels et de l'équilibre des repas.
Un self-service est en construction au restaurant scolaire de l'école élémentaire.
Au restaurant Tony Lainé, **fournir une serviette avec élastique au nom de l'enfant.**
En cas d'allergie, vous devez fournir le repas de votre enfant dans une glacière
Pour les inscriptions aux restaurants scolaires remplir la fiche sanitaire n° 1 en annexe et la remettre en mairie.